Préparons l'avenir

IMAGINONS ENSEMBLE LE CŒUR DE MAGUDAS !



Réaménagement de l'avenue de Martignas et de la place Georges Blanc

Dossier de concertation

Participez à partir du 10 septembre 2026
sur participation.bordeaux-metropole.fr

VILLE DE SAINT-MÉDARD EN-JALLES

BORDEAUX MÉTROPOLE

Cr : Agence Eker

LE PROJET

Je peux donner mon avis à partir du 10 septembre 2026 sur :

- Mes attentes en matière de sécurisation et de confort des déplacements piétons et cyclables.
- Mes envies en termes de nouveaux usages et de transformations pour la place Georges Blanc.



Les études relatives au projet sont prévues jusqu'à fin 2027 pour des travaux envisagés en 2028 / 2029



EN BREF

Les objectifs du projet sont :

- Assurer un aménagement confortable piéton et cyclable entre l'avenue de Martignas et l'avenue Gay Lussac.
- Maitriser les vitesses de circulation des véhicules tout en en assurant la desserte bus du quartier.
- Aménager la place Georges Blanc pour en faire un lieu de vie du quartier.

Cr : Bordeaux Métropole



Qu’est-ce qu’un dossier de concertation ?

Le dossier de concertation permet au public de s’informer sur le projet à partir d’éléments objectifs. Il présente le projet dans son ensemble et apporte des éclairages sur les études à caractère technique en cours. Il aborde l’opportunité du projet. Il ne s’agit pas de la présentation du projet définitif, celui-ci reste à construire grâce à la participation citoyenne.

Ce dossier est le support de référence de la concertation préalable à partir duquel chacun peut formuler des observations ou propositions. Ainsi, il constitue le socle pour les échanges permettant d’aboutir à un projet partagé.

Cr : Bordeaux Métropole – C. Barbier

SOMMAIRE

Page 2 : Le projet en bref

Page 5 : Sommaire

LE PROJET

Page 6 : pourquoi initier un projet ?

Page 12 : le périmètre

Page 13 : les principes d'aménagement

Page 18 : les acteurs et le budget

Page 19 : le calendrier prévisionnel

LA CONCERTATION

Page 21 : son rôle dans le projet

Page 22 : les incontournables

Page 24 : les modalités

ANNEXES (à retrouver sur participation.bordeaux-metropole.fr)

Délibération d'ouverture de la concertation

Avis d'ouverture de la concertation

LE PROJET

Pourquoi initier un projet ?

LE PROJET PORTE SUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE MARTIGNAS ET DE LA PLACE GEORGES BLANC A SAINT-MEDARD-EN-JALLES, AFIN D'EN FAIRE UN CŒUR DE QUARTIER VIVANT, AGRÉABLE ET APAISÉ, TOUT EN REDONNANT LEUR PLACE AUX PIETONS ET CYCLISTES.

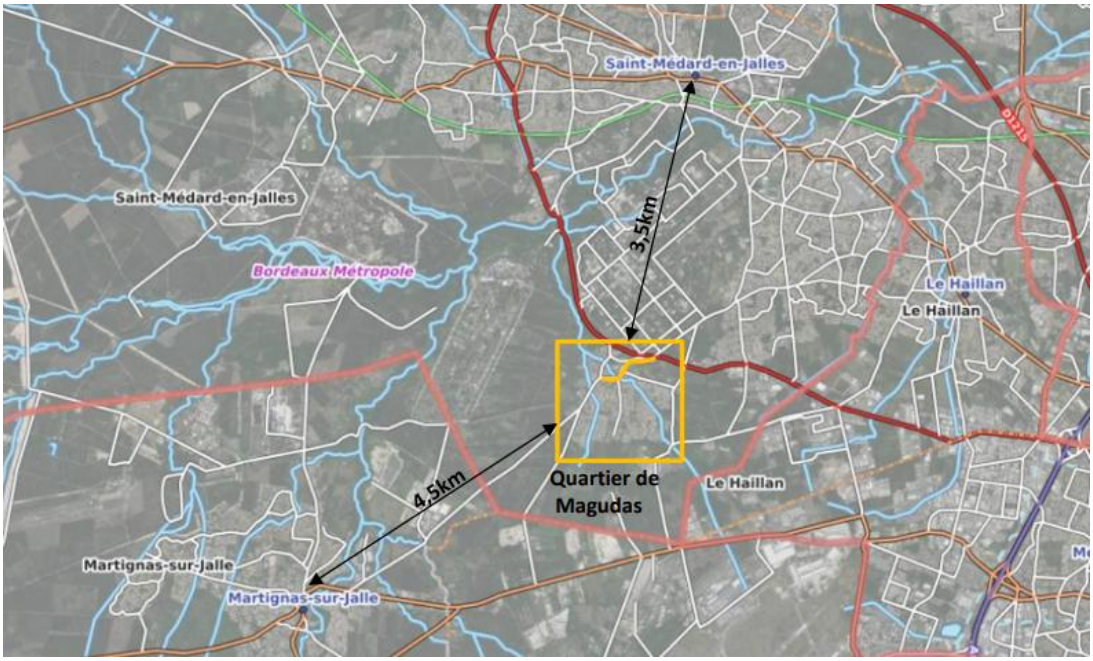
CONFORTER LE CŒUR DE VIE DE MAGUDAS

Situé à l'ouest de Saint-Médard-en-Jalles, le quartier de Magudas bénéficie d'une identité forte, héritée de son histoire et de son environnement naturel. Son développement a toutefois été marqué par l'implantation d'activités industrielles et spatiales, qui ont progressivement créé une séparation physique entre le quartier et le centre-ville. Aujourd'hui encore, Magudas fonctionne comme un quartier de proximité, où l'on peut trouver des commerces, des équipements publics, des écoles et des espaces de loisirs, mais dont les **connexions avec le reste de la commune sont contraintes**.

Dans ce contexte, l'avenue de Martignas et la place Georges Blanc jouent un rôle stratégique. L'avenue de Martignas est à la fois un **axe de desserte structurant** du quartier qui relie la commune à Martignas-sur-Jalle, tout en permettant de rejoindre rapidement le reste de la commune, la zone industrielle du Haillan, etc. La place Georges Blanc s'inscrit quant à elle dans **ce cœur de quartier** avec des commerces de proximité : pharmacie, bar tabac, boulangerie, etc.

Le réaménagement de l'avenue de Martignas et de la place Georges Blanc s'inscrit ainsi dans une volonté de renforcer la centralité du quartier de Magudas et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Localisation du quartier de Magudas et de l'avenue de Martignas (en jaune)



Ce projet s'inscrit dans une dynamique plus large de transformation du secteur et de la commune avec différents projets métropolitains ou communaux aux alentours :

- **Le réaménagement des espaces publics du quartier des Sablons** dont les travaux devraient commencer fin 2026 pour répondre aux besoins et attentes des habitants ;
- **L'aménagement des avenues Mazeau, Touban et Pagnot** prévu à l'horizon 2028-2029 visant à sécuriser les itinéraires cyclables et piétons avec la création d'une voie verte, la végétalisation des espaces et l'adaptation de la voirie aux usages.
- **Le projet actuellement en réflexion de création d'une voie verte sur l'avenue Leclerc à Martignas-sur-Jalle** afin de créer une continuité cyclable avec la commune de Saint-Médard-en-Jalles.
- **Le projet actuellement en réflexion de création d'une promenade** le long du ruisseau de Magudas.

L'aménagement de l'avenue de Martignas et de la place Georges Blanc s'inscrit donc en complémentarité avec d'autres projets sur la commune qui poursuivent une même ambition : renforcer la qualité de vie des habitants, améliorer les mobilités actives et préserver le patrimoine naturel.

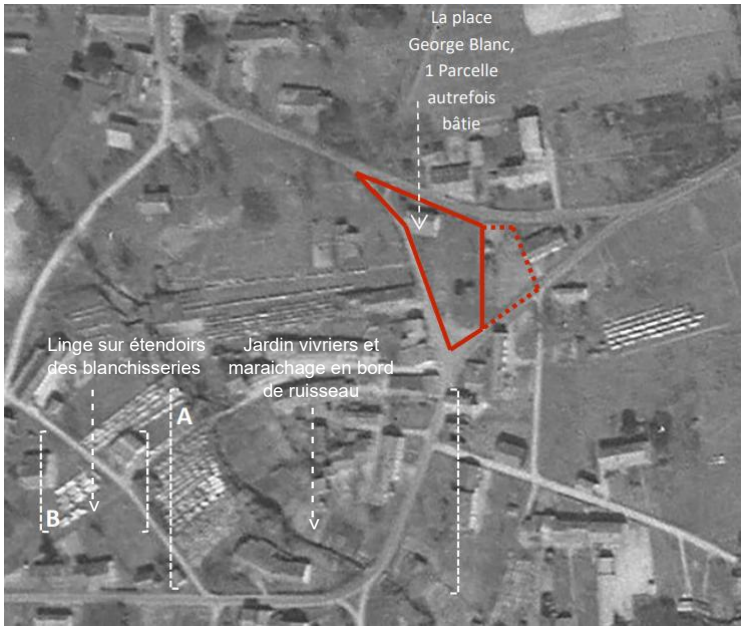
MAGUDAS : UN ANCIEN QUARTIER DE BLANCHISSERIES

Jusqu'au milieu du XXe siècle, Magudas était un petit hameau rural vivant principalement de l'agriculture et du blanchissage. Le ruisseau de Magudas occupait une place centrale dans la vie du quartier : il alimentait les lavoirs où travaillaient les blanchisseuses, en charge de laver le linge des hôtels, restaurants et familles bordelaises. Les grandes prairies voisines servaient ainsi au séchage du linge. Cette activité a profondément marqué l'identité de Magudas et constitue encore aujourd'hui un élément fort de son patrimoine. Un lavoir reconstitué, installé sur le giratoire à l'entrée du quartier, rend hommage à cette activité qui a fait vivre le village jusqu'aux années 1960.

À partir du début du XXe siècle, le développement de la poudrerie nationale, puis des activités industrielles liées à l'aéronautique et à l'aérospatial, ont transformé progressivement Magudas. L'extension du site a entraîné la fermeture de l'ancienne route reliant directement le quartier au centre de Saint-Médard-en-Jalles, renforçant pendant plusieurs décennies le sentiment d'isolement des habitants. À partir des années 1960, le quartier a connu une forte croissance avec la construction de nouveaux logements, l'agrandissement des écoles et l'arrivée de nouveaux équipements publics.



La place Georges Blanc avant 1914 avec sa croix de mission.



La place George Blanc et l'avenue de Martignas en 1956

OFFRIR UN AMÉNAGEMENT SÉCURISÉ AUX CYCLISTES

Le quartier de Magudas profite de l'aménagement cyclable rénové et structurant situé sur l'avenue Gay Lussac, qui est connecté au ReVE au niveau de l'avenue Mazeau (1 km à l'est) et à la piste cyclable Bordeaux Lacanau plus au nord (2,5km).

Aujourd'hui, une voie verte a été créée sur le sud de l'avenue de Martignas. Cependant, la partie nord n'est pas aménagée créant une discontinuité. Les cyclistes sont alors **contraints de rouler sur la voirie**, au milieu de la circulation automobile, créant des conflits d'usages et des situations d'insécurité.

De ce fait, un des enjeux du projet est d'assurer des déplacements cyclables continus, sécurisés et confortables.



Voie verte sur la partie Sud de l'avenue de Martignas.



Absence d'aménagement cyclable sur le périmètre de projet et trottoirs dégradés.

QU'EST-CE QUE LE ReVE ?

Le Réseau Vélo Express (ReVE) est un réseau de 14 itinéraires (272km) de voies cyclables confortables et sécurisées traversant l'ensemble des communes de la Métropole. En savoir plus : bordeaux-metropole.fr

AMÉLIORER LE CONFORT DES DÉPLACEMENTS PIÉTONS POUR TOUS

Les déplacements piétons sur le secteur sont limités, inconfortables et discontinus, avec :

- **Des trottoirs étroits et encombrés**, aux revêtements dégradés, et pour la plupart non accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- **Des discontinuités de trottoirs** créant des situations d'insécurité pour les piétons ;
- **Un parcours avec peu de végétation** rendant les déplacements peu agréables notamment lors des fortes chaleurs.

La continuité et la qualité des déplacements piétons représentent alors un enjeu afin d'assurer l'accessibilité et le confort pour tous : personnes à mobilité réduite, familles, personnes âgées, clientèles des commerces, randonneurs du GR métropolitain, écoliers et pédibus, etc.



Fin de la voie verte débouchant sur un trottoir encombré avec un revêtement dégradé, non accessible pour tous.

CRÉER UN ESPACE PLUS APAISÉ

Au regard de sa position stratégique et de son rôle structurant, l'avenue de Martignas est un axe très emprunté. **Le trafic est élevé** à tout moment de la journée, auquel s'ajoutent le **passage de lignes de bus** ainsi qu'une circulation dense de poids lourds et de convois exceptionnels. Pour autant, le tracé de la voie, avec de nombreuses courbes et une emprise contrainte, n'est pas forcément adapté à un itinéraire poids lourds.

Ainsi de nombreux usagers co-existent dans ce secteur où les espaces de circulation dédiés aux véhicules sont prédominants et peu adaptés aux usages actuels et à l'environnement de vie de quartier.

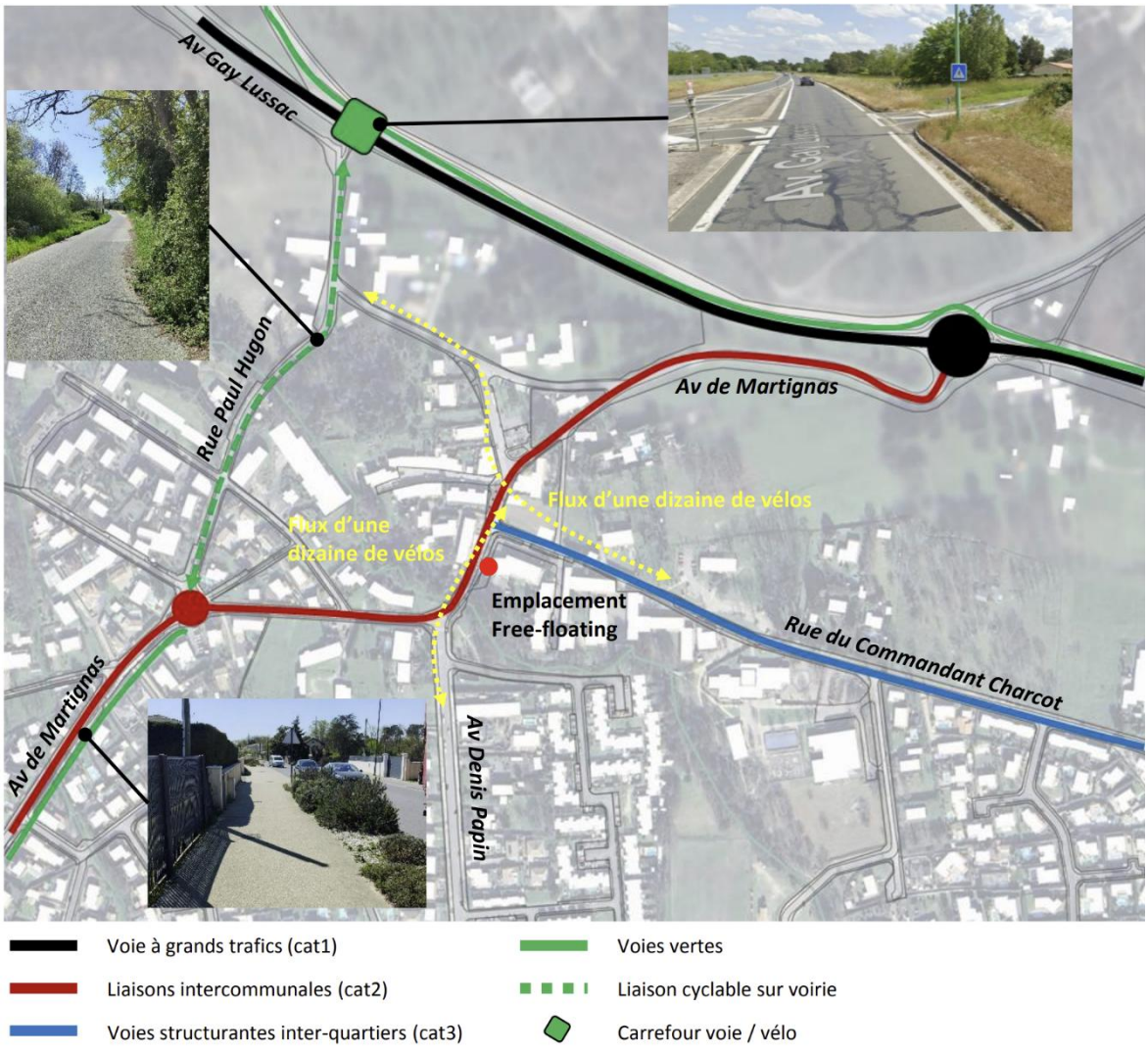
Un des enjeux du projet est alors de repenser cette rue aujourd'hui dédiée aux flux denses de véhicules comme un **espace public apaisé avec une cohabitation plus sûre** entre tous les usagers, dans un environnement repensé, agréable et sécurisé pour tous.

CHIFFRES CLÉS

9 000 à 12 000 véhicules
par jour sur l'avenue de Martignas

1 ligne de bus (71)
1 ligne de bus scolaire (14)

Carte des enjeux de mobilité du secteur







La place Georges Blanc avec ses usages actuels.

CRÉER UN LIEU DE VIE DE QUARTIER SUR LA PLACE GEORGES BLANC

La place Georges Blanc occupe une position centrale dans le quartier de Magudas. Bordée de **commerces de proximité** et située à quelques pas d'équipements publics scolaires et sportifs, elle constitue un lieu de passage pour les habitants.

Son aménagement actuel est principalement **organisé autour du stationnement** qui est disparate, occupe une part importante de l'espace, notamment au regard des besoins réellement observés (taux d'occupation maximal de 90% en milieu d'après-midi et de 60% en matinée selon les études de comptage effectuées en mai 2025). Par ailleurs, les différents usages se juxtaposent (stationnement, boulodrome, jardin) sans véritable lien entre eux. Les espaces publics offrent aujourd'hui **peu d'occasions de s'arrêter, de se rencontrer ou de profiter du cadre** hormis une petite terrasse installée sous les platanes.

La place Georges Blanc présente une **opportunité d'espaces disponibles pour la vie de quartier**, aujourd'hui peu exploités. Un des enjeux du projet est donc d'interroger la transformation de cette place, en matière d'aménagement et de paysage, pour en faire un lieu de vie dans le quartier avec de nouveaux usages, des déplacements confortables et des commerces valorisés.

LES OBJECTIFS DU PROJET

- Assurer un aménagement piéton et cyclable entre l'avenue de Martignas et l'avenue Gay Lussac pour compléter la liaison entre les communes de Martignas-sur-Jalle et Saint-Médard-en-Jalles.
- Maitriser les vitesses de circulation des véhicules tout en maintenant le passage des convois exceptionnels et en assurant la desserte bus du quartier.
- Réaménager la place Georges Blanc pour en faire un lieu de vie du quartier ainsi que ses voies adjacentes.

Ces objectifs ont été approuvés par le Conseil de Bordeaux Métropole du 22 mai 2026 lors de la délibération N°2026-177 d'ouverture de la concertation : retrouver la délibération sur le site internet de Bordeaux Métropole.

Cr : Bordeaux Métropole

LE PROJET

Le périmètre

LE PROJET PORTE SUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE MARTIGNAS, ENTRE LA RUE PIERRE HUGON ET L'AVENUE GAY LUSSAC, AINSI QUE SUR LA PLACE GEORGES BLANC A SAINT-MÉDARD-EN-JALLES.



Pour repenser l'avenue de Martignas et la place Georges Blanc, les études ne se limitent pas à la prise en compte de ces seuls espaces. Elles englobent aussi dans le périmètre de réflexion leur environnement proche, car les choix d'aménagement réalisés — en matière de mobilité, de circulation, d'écologie, de pistes cyclables, ou encore de besoins des habitants — ont des influences à plus grande échelle et participent à la cohérence du territoire communal.

LE PROJET

Les principes d'aménagement

A CE STADE, LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE MARTIGNAS ET DE LA PLACE GEORGES BLANC RESTE A DÉFINIR. SEUL UN DIAGNOSTIC TECHNIQUE A ÉTÉ RÉALISÉ PERMETTANT DE DÉFINIR LES ENJEUX DU SITE, LES OBJECTIFS DU PROJET ET LES PREMIERS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT.

DEUX GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT POUR LE PROJET

Deux premiers principes d'aménagement ont été définis afin de répondre aux ambitions du projet d'apaiser, végétaliser et animer le cœur du quartier de Magudas :

- **Aménager une voie verte** sur l'avenue de Martignas côté Sud de la voirie (du giratoire vers la place Georges Blanc) puis côté Nord (jusqu'à l'avenue Gay Lussac) ;
- **Repenser la transformation de la place Georges Blanc** avec de nouveaux usages.

Ces **intentions sont à affiner collectivement avec les citoyens** au cours de la concertation, et au fil des études techniques menées conjointement, afin d'arriver à un projet concret, pertinent et cohérent avec les attentes citoyennes, les ambitions politiques et les contraintes techniques du site.

PRINCIPE 1 : L'AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE SUR L'AVENUE DE MARTIGNAS EN TROIS SÉQUENCES

Le premier grand principe du projet est de prolonger la voie verte existante sur la partie sud de l'avenue de Martignas jusqu'à l'avenue de Gay Lussac. Pour concevoir cela, **trois séquences se distinguent** le long de l'avenue de Martignas présentant chacune des caractéristiques, contraintes et atouts différents qui influencent le réaménagement de l'espace pour améliorer le confort et la sécurité de tous.

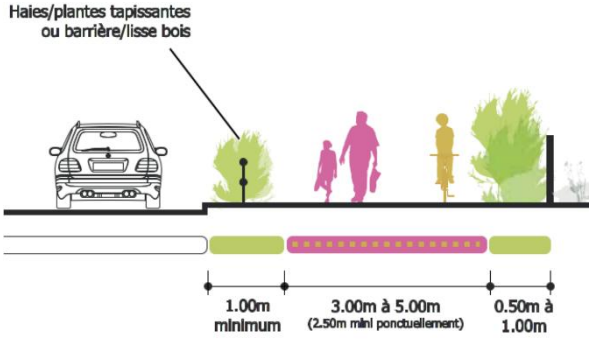
QU'EST-CE QU'UNE VOIE VERTE ?

D'après le code de la route, la voie verte est une route réservée à la circulation des véhicules non motorisés. Elle est conçue comme un itinéraire en site propre, c'est-à-dire séparée et indépendante de la circulation automobile. Elle constitue une voie de liaison douce qui apporte sécurité et confort aux piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, rollers, etc. Elle peut être utilisée à la fois pour des déplacements quotidiens, sportifs ou de loisirs.

QUELLE DIFFÉRENCE AVEC UNE PISTE CYCLABLE ?

La voie verte se distingue de la piste cyclable par sa largeur minimale de 3 mètres mais également par ses usages puisqu'elle peut être empruntée à la fois par les piétons et les cyclistes.

Schéma de principe d'une voie verte



Séquence 1 : de la voie verte existante au Sud jusqu'au jardin de poche de Magudas

Cette séquence traverse un quartier résidentiel où les mobilités du quotidien restent peu confortables avec des trottoirs discontinus et dégradés, des traversées de chaussée peu nombreuses et un arrêt de bus situés à proximité (rue Denis Papin) non accessible aux personnes à mobilité réduite. Le giratoire constitue un point d'intensité des circulations et plus au nord, l'ambiance évolue avec la présence du ruisseau du Magudas et du jardin de poche, qui apportent une dimension paysagère au quartier.

Sur cette séquence, **la voie verte est envisagée côté Sud** afin de se raccorder sur la voie verte existante sur la première partie de l'avenue de Martignas et de conserver l'aménagement existant de la chaussée. Cela permet également de desservir le restaurant et le jardin de poche tout en offrant un itinéraire lisible et continu.

Séquence 2 : du jardin de poche de Magudas à la place Georges Blanc

Cette séquence constitue le principal pôle de vie du quartier. Les commerces de proximité, implantés le long de l'avenue et autour de la place Georges Blanc (pharmacie, boulangerie, PMU, boutiques...), génèrent une fréquentation tout au long de la journée. Cette centralité est renforcée par la présence d'équipements publics à proximité tels que le groupe scolaire, la plaine des sports et la mairie annexe. Les déplacements piétons, cyclistes, automobilistes et usagers des transports en commun s'y croisent, faisant de cette séquence un espace animé et fréquenté.

Sur cette séquence, **la voie verte est envisagée sur le côté Est** de l'avenue afin de prolonger de manière continue l'itinéraire cyclable tout en desservant les commerces, **puis côté Ouest pour rejoindre la place** Georges Blanc (dont la traversée cyclable au niveau de la place reste à définir collectivement).

Séquence 3 : de la place Georges Blanc au giratoire de l'avenue Gay Lussac

Cette dernière portion de l'avenue marque la sortie du quartier de Magudas et le raccordement à l'avenue Gay Lussac. L'ambiance devient plus routière, avec une largeur de voirie plus généreuses et une circulation automobile soutenue. Elle se caractérise aussi par la présence d'espaces naturels aux enjeux écologiques forts : prairies au sud de la voie, fossés et zones humides.

Afin d'éviter les impacts écologiques sur les espaces naturels à enjeux situés côté Sud, **l'implantation de la voie verte est envisagée au Nord,** depuis la place Georges Blanc jusqu'à l'avenue Gay Lussac.



UNE OPPORTUNITÉ DE MODERNISER LES RÉSEAUX

L'aménagement de l'avenue de Martignas et la création d'une voie verte offrent l'opportunité de mutualiser à la fois études et travaux en créant un réseau d'eaux pluviales (qui n'est aujourd'hui pas séparé des eaux usées), en enfouissant dans le sol les lignes électriques et les câbles de télécommunication aériens (pour désencombrer les trottoirs), et de mettre en place des lanternes LED économes en énergie pour l'éclairage.

Carte illustrée du tracé pour la voie verte sur l'avenue de Martignas



illustration : **degré**

PRINCIPE 2 : AMÉNAGER LA PLACE GEORGES BLANC COMME CŒUR DE QUARTIER

Une des intentions du projet est de s'interroger sur **l'avenir de la place Georges Blanc et son rôle au sein du quartier**. Sans remettre en cause les besoins de stationnement, une réflexion peut être engagée sur une meilleure organisation et optimisation de ce dernier afin de repenser le lieu pour offrir de **nouveaux espaces de rencontres, de pause et de convivialité**.

À ce stade, aucun projet n'a été dessiné : **il reste à imaginer collectivement**, en s'appuyant sur les besoins, les usages et les attentes exprimés par les habitants, les commerçants et les usagers du quartier dans le cadre de la concertation.

Dessin de la place Georges Blanc avec son aménagement actuel



IMAGINER DES ESPACES PUBLICS RESILIENTS POUR L'AVENIR DU QUARTIER

Aménager un espace public ne consiste pas seulement à organiser les déplacements ou à partager la voirie entre les différents usagers. Face au changement climatique, à l'évolution des modes de vie, au vieillissement de la population et aux attentes croissantes en matière de qualité de vie, les espaces publics doivent remplir plusieurs fonctions à la fois : être agréables à vivre, accessibles à tous, préserver les ressources naturelles, etc. Cette approche croisée favorise la création d'espaces publics dits résilients, c'est-à-dire qui **s'adaptent aux multiples défis d'aujourd'hui et de demain**.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole et la Ville de Saint-Médard-en-Jalles cherchent à créer des espaces publics **conviviaux et inclusifs**, plus **accessibles et hospitaliers** pour tous, qui prennent **soin des habitants et du vivant**, capables de préserver la biodiversité et de s'adapter aux enjeux écologiques. Pour cela, il est intéressant de prendre en compte les approches ci-contre dans la réflexion sur l'aménagement de l'avenue de Martignas et de la place Georges Blanc.



Penser l’espace à hauteur d'enfant… pour le confort de tous

Un espace public pensé à hauteur d'enfant est souvent plus sûr, agréable, confortable et inclusif pour tous : personnes âgées, familles, personnes à mobilité réduite, etc. Cette approche conduit à imaginer des rues plus apaisées, des traversées plus sûres, des trottoirs confortables, des espaces de pause et des lieux où l'on peut se rencontrer et jouer en sécurité.



Favoriser la santé et le bien-être des habitants

La qualité des espaces publics influence directement la santé physique et mentale des habitants. En effet, marcher davantage et faire du vélo, bénéficier d'espaces ombragés pendant les fortes chaleurs, respirer un air de meilleure qualité, limiter le bruit ou encore bénéficier de lieux favorisant les rencontres contribuent au bien-être physique, mental et social de chacun. L’aménagement des espaces publics doit donc essayer de favoriser les conditions d'un mode de vie plus favorable à la santé de tous.



Développer la végétalisation et s’adapter au changement climatique

Les épisodes de fortes chaleurs deviennent plus fréquents et plus intenses. Les sols très minéraux accumulent la chaleur et empêchent l'eau de pluie de s'infiltrer dans le sol, augmentant les risques de ruissellement d’eau et les phénomènes d’ilot de chaleur (augmentation des température). L’enjeu est donc aujourd'hui de redonner davantage de place au végétal et aux sols naturels dès que possible pour rafraîchir les espaces publics, améliorer le cadre de vie, renforcer la biodiversité et mieux gérer les épisodes de pluie.



Préserver et renforcer les continuités écologiques

Les espaces publics ne sont pas seulement des lieux de circulation pour les habitants : ils peuvent également constituer des corridors écologiques (passages végétalisés favorisant le déplacement des espèces) reliant les différents milieux naturels. Dans le quartier, le ruisseau du Magudas, les zones humides, les fossés, les haies et les espaces végétalisés forment un réseau écologique précieux. Les futurs aménagements devront préserver ces continuités et, lorsque cela est possible, les renforcer afin de favoriser la biodiversité tout en révélant davantage la présence de la nature dans le paysage quotidien.



Imaginer des espaces vivants et agréables toute l'année

Un espace public de qualité doit pouvoir être agréable en toute saison : proposer de l’ombre lors des périodes estivales, favoriser l’ensoleillement en hiver, rester praticable lors des fortes pluies, etc. Il doit également être pensé pour s’adapter aux usages dans le temps : proposer des usages quotidiens et d’autres qui peuvent évoluer selon les moments de la journée ou de l’année, afin de rester vivant, attractif et adapté aux besoins de tous.



Révéler l'identité collective et la mémoire des lieux

Chaque quartier possède une histoire, un paysage et des éléments qui forgent son identité. Le patrimoine bâti, les arbres remarquables, les cours d'eau, les commerces de proximité ou encore les histoires du passé participent à cette mémoire collective. Le projet représente l'occasion de révéler les richesses de Magudas et son identité, tout en répondant aux attentes d’aujourd’hui.

Ces différents enjeux montrent que le projet d’aménagement ne se résume pas à définir le partage de l’espace mais bien à réfléchir collectivement à la manière dont l'avenue de Martignas et la place Georges Blanc pourront **devenir des espaces plus agréables à vivre, résilients et adaptés aux usages des habitants**. La concertation a pour objectif d'enrichir cette réflexion et d’échanger autour de ces questions.

LE PROJET

Les acteurs et le budget

BORDEAUX MÉTROPOLE

La Métropole est maître d'ouvrage sur ce projet, elle :

• pilote et coordonne les différentes études liées au projet et les travaux jusqu'à la livraison des aménagements (programme, études préliminaires, etc.) ;

• coordonne les différents acteurs impliqués dans le projet : concessionnaires, … ;

• participe aux décisions et finance le projet avec la Ville ;

• conduit la concertation et se porte garante du processus participatif.

ERA ville et territoire

Société d'ingénierie, elle réalise le diagnostic et l'étude au stade programme du projet de réaménagement de l'avenue de Martignas et de la place Georges Blanc.

VERDI

Spécialisé en aménagement, l'agence réalise les études préliminaires, avant-projet et projet nécessaires avant les travaux.

L'AGENCE EKER

Agence spécialisée en concertation, elle appuie la Métropole et la Ville dans l'organisation, la mise en œuvre, l'animation et la restitution de la concertation.

LA VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

• précise les besoins à l'origine du projet et les invariants ;

• prend les décisions relatives au projet (arbitrages politiques, techniques et financiers)

• finance une partie du projet avec la Métropole (espaces verts, mobilier, éclairage, …) ;

• valide et participe à l'organisation de la concertation ;

• communique auprès de ses habitants afin de les mobiliser.

LES CITOYENS

Habitants, commerçants, associations, entreprises et usagers du quartier participent à la concertation pour s'informer, donner leur avis et contribuer au projet.

LE BUDGET

Le budget dédié au projet est défini dans le contrat de co-développement (CODEV). Il s'agit d'un document signé par la Ville avec Bordeaux Métropole, retraçant les actions menées en commun et le budget alloué par chacune des collectivités.

Le budget de 150 000 euros dédié aux études techniques du projet et à la concertation est inscrit au CODEV 6 (2024-2027).

LE PROJET

Le calendrier prévisionnel

Juin > décembre 2025 : réalisation du diagnostic technique de l'avenue de Martignas et de la place Georges Blanc, définition des enjeux et des objectifs du projet.

10 septembre 2026 : ouverture de la concertation réglementaire avec une première phase de recueil des perceptions, attentes, besoins et priorités des habitants et usagers.

Mi-octobre 2026 : rédaction du bilan intermédiaire de la concertation synthétisant les attentes citoyennes et les recommandations pour le projet, transmis aux élus et à ERA.

Mi-octobre > mi-novembre 2026 : réalisation par ERA de l'étude programme visant à proposer des scénarios d'aménagements possibles (grands principes) pour le projet.

Mi-novembre > mi-décembre 2026 : échanges avec les citoyens sur la base des scénarios d'aménagement étudiés dans l'objectif d'élaborer un programme final.

Fin 2026 : arbitrage de la ville concernant le programme d'aménagement définitif, sur la base des contributions et avis citoyens recueillis.

Début 2027 : réalisation des études préliminaires par VERDI visant à affiner les conditions de faisabilité des aménagements retenus, et consultation des services techniques pour avis.

1er Trimestre 2027 : présentation des études préliminaires aux citoyens et intégration des remarques, avant clôture de la concertation.

Printemps 2027 : bilan de la concertation adopté en conseil métropolitain et validation des études préliminaires par les élus.

Printemps à fin 2027 : études avant-projet et projet pour affiner la réalisation du projet et sélection des entreprises chargées des travaux.

A partir de 2028 : réalisation des travaux de réseaux puis de voirie sur l'avenue de Martignas et la place Georges Blanc.

LA CONCERTATION SE DÉROULERA :

A partir du 10 septembre 2026 et jusqu'à début 2027.

Cr : Bordeaux Métropole – C. Barbier

LA CONCERTATION

Son rôle dans le projet

LA CONCERTATION SERT A APPORTER AUX ÉLUS, AVANT QU'ILS NE PRENNENT DES DÉCISIONS, UN ÉCLAIRAGE COMPLÉMENTAIRE À CELUI QUI LEUR EST FOURNI PAR LES ÉTUDES TECHNIQUES.

Au sens des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, la concertation règlementaire doit :

- Informer le public de l'existence d'un projet, de ses objectifs et invariants ;
- Donner la possibilité au public d'exprimer un avis et des contributions sur les sujets du débat.

Au moment de l'ouverture de la concertation, aucun projet n'est défini. Bordeaux Métropole et la Ville de Saint-Médard-en-Jalles souhaitent recueillir les perceptions, les attentes et les priorités des habitants et usagers du secteur pour **élaborer collectivement le projet d'aménagement** et nourrir la réflexion au fur et à mesure de son avancement. Ainsi, toutes les contributions qui respecteront les invariants du projet seront examinées pour nourrir le projet à chaque étape.

En effet, **la concertation est organisée en vue d'aider les élus communaux et métropolitains dans les décisions** qu'ils devront prendre concernant le projet : ils disposeront ainsi d'un éclairage citoyen, complémentaire à celui qui leur sera fourni par les différentes études techniques.

Les **élus restent libres de leur décision** finale. En revanche, ils s'engagent à expliquer quelles suites ils comptent donner aux contributions citoyennes. Ils le feront dans un document appelé « bilan de la concertation », adopté en Conseil métropolitain, puis publié sur le site internet. A la suite, le Conseil adoptera une décision sur les suites à donner au projet.

Après la concertation, d'autres phases d'étude seront engagées afin d'affiner les différents éléments du projet, jusqu'au début des travaux. Les citoyens continueront à être informés par la Métropole ou les communes de l'avancée des réflexions et de la mise en œuvre du projet.

UNE CHARTE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DES CONCERTATIONS DE BORDEAUX MÉTROPOLE

En février 2022, Bordeaux Métropole a adhéré à la charte nationale de la participation du public. Depuis, elle s'attache à en respecter les 22 engagements, sur chacune de ses concertations.

La présente concertation règlementaire a été conçue de façon à se conformer autant que possible à la Charte. Une évaluation du respect des engagements est prévue (questionnaires de satisfaction distribués aux participants en fin de réunion, auto-évaluation, etc.). Le bilan de la concertation en fera état.

La charte nationale de la participation du public est consultable sur : https://www.ecologie.gouv.fr

LA CONCERTATION

Les incontournables

DANS UNE CONCERTATION, CERTAINS ELEMENTS PEUVENT ETRE DEBATTUS AVEC LES CITOYENS, ET D'AUTRES SONT DEJA DÉTERMINÉS : TOUS VOUS SONT PRESENTÉS ICI EN TOUTE TRANSPARENCE.



LES INVARIANTS DU PROJET

Ce sont les éléments qui ont déjà été déterminés en amont, sur la base de choix politiques ou d'études techniques par exemple. Ils sont considérés comme définitifs et ne sont, de ce fait, pas soumis à débat.

Ce qui est déjà déterminé	Les raisons qui expliquent ces invariants
La création d'un aménagement cyclable en site propre, de type voie verte, tout au long de l'avenue de Martignas.	➢ L'intention est de prolonger l'aménagement de la voie verte présente au sud de l'avenue de Martignas jusqu'à l'avenue de Gay Lussac, afin de créer une continuité cyclable connectée au réseau structurant (ReVE, piste Bordeaux-Lacanau au nord). ➢ La volonté est de répondre aux ambitions métropolitaines en matière de développement de la pratique du vélo avec des standards de confort et de sécurité.
Le tracé de la voie verte au Sud (du giratoire au jardin de poche), puis à l'Est (jusqu'au croisement avec la rue du commandant Charcot) puis à l'Ouest (jusqu'à la place Georges Blanc) et au Nord (jusqu'à l'avenue Gay Lussac).	➢ Le choix du tracé de la voie verte a été conçu pour desservir les équipements et commerces, tout en respectant les enjeux écologiques (présents au Sud sur la portion entre la place Georges Blanc et l'avenue Gay Lussac) mais aussi les contraintes d'implantation du bâti sur le reste de l'axe.

LES MARGES DE DISCUSSION

Ce sont les éléments du projet qui sont soumis au débat : votre avis est essentiel pour éclairer les décisions à prendre afin d'élaborer un projet pertinent et adapté aux attentes.

Ce qui peut être débattu	Exemples de sujets de discussion
Le partage de l'espace, la sécurisation et le confort des déplacements piétons et cyclables.	➢ Quelles sont les situations qui présentent aujourd'hui des conflits d'usages, une insécurité ou un inconfort pour les cyclistes et piétons ? ➢ Quelles mesures mettre en place pour améliorer le partage de l'espace et la sécurité de tous ? ➢ Quel tracé privilégié pour la voie verte au niveau de la place Georges Blanc ? ➢ Comment assurer la sécurité des cyclistes au niveau des giratoires ? ➢ Quelles traversées piétonnes prévoir pour faciliter les déplacements ? ➢ Comment concilier sécurité de la voie verte et accès riverains des habitations ? ➢ Par quel moyen apaiser la circulation automobile pour créer une avenue plus agréable, sécurisée et moins bruyante ? ➢ Quel type d'éclairage, de matériaux, de végétalisation et de mobiliers sont à privilégier pour assurer des déplacements confortables pour tous ?
Les attentes et besoins en termes d'usages et de transformations sur la place Georges Blanc.	➢ Quels sont les usages et les pratiques actuels sur la place Georges Blanc ? ➢ Quelles sont les attentes et les besoins concernant la transformation de cette place ? ➢ Quels usages pourrait-on développer pour en faire un lieu de vie ? ➢ Quelle ambiance créer sur cet espace au travers des aménagements (type de végétalisation, de mobilier, d'éclairage, organisation de l'espace …) ?
La valorisation de l'histoire du quartier et de la place de l'eau.	➢ Quelle est l'histoire, l'identité et la mémoire du quartier de Magudas selon vous ? ➢ Comment aménager l'entrée du jardin de poche et marquer le franchissement du ruisseau du Magudas ? ➢ Comment valoriser l'environnement naturel et marquer l'histoire du quartier dans ce lieu ? ➢ Comment rappeler la présence de l'eau et la présence des anciens lavoirs ?

LA CONCERTATION

Les modalités



Cr : C. Goussard



Cr : Bordeaux Métropole – C. Barbier

La concertation est ouverte à partir du **10 septembre 2026** et s'adresse à tous : riverains, habitants et usagers du quartier, cyclistes, piétons, automobilistes, etc.

Elle s'organise en 3 phases, pour nourrir le projet durant toute son élaboration :

• Phase 1 (septembre-octobre 2026) : comprendre les attentes et les besoins

Cette 1ère étape vise à recueillir les attentes, les besoins et les priorités des habitants et usagers pour l'aménagement de l'avenue et de la place.

• Phase 2 (novembre 2026) : échanger autour des scénarios d'aménagement

A partir des enseignements de la première phase, des scénarios d'aménagement seront présentés et les participants seront invités à réagir et exprimer des propositions afin de contribuer à l'élaboration du programme définitif.

• Phase 3 (Début 2027) : partager et ajuster les études préliminaires qui affinent le projet

Les études préliminaires approfondissant le scénario d'aménagement retenu (sur ses conditions de faisabilités, son insertion dans le site) seront présentées afin de recueillir les réactions en vue de les ajuster.

10 septembre 2026

Sur participation.bordeaux-metropole.fr
A la mairie de St-Médard-en-Jalles et au Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole

Ouverture des registres numériques et papiers

Septembre 2026

Sur site

Porte-à-porte pour rencontrer les commerçants

24 septembre 2026

La grange de Magudas, rue Condorcet

Réunion publique de lancement

A partir du 10 septembre 2026

Sur participation.bordeaux-metropole.fr

Questionnaire en ligne

30 septembre 2026

Sur l'avenue et la place

Journée de concertation sur terrain

Flashez le QR code pour accéder directement à cette participation sur le site participation.bordeaux-metropole.fr

LES MODALITÉS DE LA PARTICIPATION

Réunion publique (en salle, avec présentation de l'avancement du projet et échanges en groupes)

Atelier (en salle, en comité restreint, sur des sujets précis)

Entretien (échanges sur le terrain avec les commerçants)

Questionnaire (des questions précises sur papier et en numérique)

Journée de la concertation sur site avec :

Stand mobile (recueil d'expressions auprès des passants)

Balade à pied (immersion dans les lieux du projet en petit groupe)

Dossier et registre d'expression, sur papier

Site internet (information et expression d'avis, 24h/24)

08 octobre 2026
La grange de Magudas, rue Condorcet
Atelier de travail sur les priorités d'aménagement

19 novembre 2026
La grange de Magudas, rue Condorcet
Réunion publique sur les scénarios d'aménagement

Février 2027
La grange de Magudas, rue Condorcet
Réunion publique de clôture sur le projet final

A une date annoncée ultérieurement sur le site de la participation
Clôture des registres numériques et papiers

NOTES

NOTES

Bordeaux Métropole – Septembre 2026. Impression : L'Atelier de Bordeaux Métropole

Direction générale des territoires
Direction du développement et de l'aménagement
Service aménagement urbain
10-12 rue des Satellites
33 185 Le Haillan
05 35 31 97 50
participation.bordeaux-metropole.fr

BORDEAUX MÉTROPOLE